

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 décembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le deux décembre à 20 heures 30, Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de SÉNÉ a été rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation du 26 novembre 2021 qui lui a été adressée par la Maire, conformément aux Articles L.2121.10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Sylvie SCULO, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22, à l'exception du point n°24 avec 21 présents
Nombre de votants : 22, à l'exception du point n°24 avec 21 votants
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de suffrages exprimés : 29, 28 (aux points n°9 et 24), 25 (au point n°22) et 26 (au point n°31)

Présents :

SCULO Sylvie, DUPAS Isabelle, CHAILLON LE CALL Katy, MARTIN Bruno (à l'exception du point n°24), GUILLARD Anne, ROUAUD Damien, LAZE Christine, MOREE Denys, MORIN Gilles, MOUION Isabelle, FERTIL Yvan, FOUQUERAY Jean Yves, DONAT Roland, PHELIPPO NICOLAS Anne, THEOU François, LAMBALLAIS Laurent, PARLANI PINEI Philippe, MOREL Anthony, MERCIER Françoise, LE FRANC Clément, LALLEMAND Elodie, DELAMOTTE Gérard.

Absent(s):

Mathias HOCQUARI, qui a donné pouvoir à Damien ROUAUD *,
Régis FACCHINETTI, qui a donné pouvoir à Anne GUILLARD,
Laure MAUCENDRE, qui a donné pouvoir à François THEOU,
Pascale LAICO ARCHAIMBAULT, qui a donné pouvoir à Anne PHELIPPO NICOLAS,
Séverine HERVE, qui a donné pouvoir à Damien ROUAUD*,
Irina ROYER, qui a donné pouvoir à Isabelle DUPAS,
Jérémy LE DUC, qui a donné pouvoir à Clément LE FRANC,

**Conformément à la loi du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire*

Conformément à l'article L2121 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de la Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour désigner le secrétaire de séance et désigne :

Secrétaire de séance : Damien ROUAUD, Adjoint.

2021 12 09 Dispositif « Chantier citoyen Argent de poche »

Rapporteur : Christine LAZE

Diverses animations sont proposées par la Commune de Séné pour les adolescents tout au long de l'année et plus particulièrement pendant les périodes de vacances pour inscrire son action dans un projet éducatif global, mais aussi occuper le temps libre de celles et ceux qui ne peuvent pas nécessairement partir.

Depuis une dizaine d'années, au travers de chantiers participatifs, le service enfance jeunesse accompagne les jeunes dans leurs envies, dans la réalisation de leurs projets en mobilisant les ressources locales. L'objectif est de valoriser le jeune dans sa réalisation.

Les chantiers actuels sont principalement tournés autour du loisir et lors de la sortie de la crise sanitaire, les animateurs ont mis en place des actions dites de « remobilisation » qui ont remporté des résultats encourageants.

Ainsi, 10 jeunes de 14 à 18 ans ont participé cette année à des petits chantiers de proximité d'une demi-journée participant à l'amélioration du cadre de vie et ont reçu en échange une gratification sous la forme d'une prise en charge d'une activité ou d'une sortie ludique.

Issue des réflexions de la mission jeunesse initiée en 2013 avec la Sauvegarde 56, il est proposé de prolonger ces actions dans un dispositif citoyen d'utilité sociale avec l'opération « Chantier citoyen Argent de Poche ».

Les objectifs de ce nouveau dispositif sont à la fois sociaux, citoyens, économiques et de développement personnel :

- Proposer à des jeunes en « décrochage » une action concrète,
- Favoriser la mixité sociale,
- Accompagner les jeunes vers l'autonomie et la citoyenneté,
- Valoriser aux yeux des adultes le travail effectué par les jeunes,
- Promouvoir une forme de « volontariat »,
- Impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie,
- Découvrir le monde du travail,
- Valoriser cette expérience sur un CV,
- Permettre au jeune d'être acteur de ses loisirs,
- Mettre en valeur son travail.

Les principes de ce dispositif donnent la possibilité aux jeunes sinapots, garçons et filles, âgés de 16 à 18 ans d'effectuer des petits chantiers pendant les vacances scolaires.

Par exemple: des embellissements du cadre de vie, des accompagnements d'enfants sur les temps extrascolaires, de l'aide au sein des équipements et des festivités culturelles, des travaux dans les bâtiments municipaux, du soutien autour de l'alimentation au sein de la restauration collective, etc.

Ces chantiers doivent laisser la place à l'entraide, à la créativité et doivent être couverts par un encadrant technique identifié même si ces tâches sont susceptibles d'être effectuées en autonomie.

La durée du chantier est de 3 heures effectives par jour plus une pause de 30 minutes.

Les jeunes reçoivent en contrepartie une indemnisation dans la limite de 15€ par jour par le biais de la régie d'avances du service enfance jeunesse de la commune de Séné et sera versée en numéraire.

La Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan apporte une aide financière à la commune à hauteur de 40 % du budget de l'action (frais de matériels, personnels d'encadrement, petite alimentation, transport...), à condition de remplir les 20 missions (20 demi-journées) sur l'année.

Un contrat de participation sera signé entre toutes les parties concernées (jeune et collectivité) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de contrat de participation au dispositif « Chantier citoyen Argent de poche »,

Considérant le bien fondé de cette opération visant à encourager les jeunes de Séné à acquérir et à partager des savoirs,

Considérant que la CAF soutient les collectivités qui mettent en place ce dispositif, auprès des jeunes âgés de 16 à 18 ans, durant les vacances scolaires.

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée,

Par 28 voix Pour et 1 Abstention (Régis FACCHINE I II – pouvoir à Anne GUILLARD) ;

Le Conseil Municipal :

MEI en œuvre le dispositif « Chantier citoyen Argent de poche » sur le territoire de Séné tel que présenté à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

MODIFIE la régie d'avances du service enfance jeunesse afin de permettre le versement du numéraire des indemnités du jeune ayant participé au chantier ;

SOLLICITE les aides financières auprès de la CAF du Morbihan,

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré et ont signé avec nous les membres présents

Séné, le 3 décembre 2021
La Maire, Sylvie SCULO

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE SENE' and '55600 SENE'.

Acte rendu exécutoire après transmission
au représentant de l'Etat le 6 décembre 2021
et publication le 6 décembre 2021.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.